

ACT205 - Actuariat branche dommages

Présentation

Prérequis

UE de niveau master 2 soumise à agrément de l'enseignant ou du professeur titulaire de la chaire

Objectifs pédagogiques

Acquérir les techniques de l'actuaire en assurance de dommages.

Programme

Contenu

Généralités sur les assurances de dommages

- Définition et traits dominants.
- Fonctionnement simplifié des sociétés d'assurance de dommages.
- Asymétrie d'information, aléa moral, anti sélection.
- Assurance partielle, complète, autoassurance.
- Partages de risques, coassurance, réassurance. Principe d'optimisation d'une couverture de réassurance.
- Modèles actuariels.
- Rappel de la théorie des probabilités (fonctions génératrices des moments, fonctions caractéristiques, théorèmes limites).

Le modèle individuel

- Application du théorème de la limite centrale.
- NP approximation.

Le modèle collectif

- Modélisation des nombres de sinistres, loi de Poisson, mélange.

Probabilités de ruine

- A court terme.
- A long terme.
- Solvabilité des entreprises d'assurance.

Tarifification

- Tarifification a priori, selon l'expérience, principes de primes.
- Méthodologie de l'élaboration d'un tarif (segmentation, écrêtement).
- Les modèles linéaires généralisés.
- Tarifification à posteriori crédibilité, crédibilité de Bühlman / Bühlman Straub / crédibilité linéaire.
- Provisionnement.
- Evaluation des provisions techniques : cadre réglementaire et comptable.
- Triangle de liquidation des sinistres. Formation du résultat.
- Méthodes d'évaluation classiques (chain ladder).
- Méthodes stochastiques : modèle de Mack, méthodes bayésiennes, méthodes distributionnelles...

Réassurance

- Rôle de la réassurance.
- Prise en compte comptable.
- Principaux types de traités.

Modalités de validation

Mis à jour le 29-01-2024



Code : ACT205

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :

EPN09 - Economie Finance Assurance Banque (EFAB) / 1

Contact national :

EPN09 - Actuariat

292 rue Saint Martin

75003 Paris

01 58 80 87 56

Ghislaine Erny

actuariat@cnam.fr

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

Contrôle continu :

- partiel 1 : écrit de 2h00 (janvier)
- partiel 2 : écrit de 2h00 (avril)

Examen final :

- écrit de 2h00 en session 1 (juin)
- écrit de 2h00 en session 2 (septembre)

Note retenue : meilleure note entre la moyenne des 2 partiels et la note de l'examen final

Bibliographie

| Titre | Auteur(s) |
|--|--|
| Assurance, comptabilité, réglementation, actuariat | Tosetti, Béhar, Fromenteau, Ménart (édition Economica) |
| Assurance non-vie, simulation | Partrat Besson (édition Economica) |